

DELIBERATION N° 04-02 du 3 JUIN 2004

portant arrêté du compte financier 2003

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

DELIBERE

ARTICLE 1

Le compte financier de l'exercice 2003, présenté par l'Agent Comptable, est arrêté, en recettes, à la somme de 809 613 510,59 € et, en dépenses, à la somme de 912 849 137,05 €

ARTICLE 2

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élevant à - 51 554 481,54 € est affecté aux réserves.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,-



Guy FRADIN

Le Président
du conseil d'administration,



Bertrand LANDRIEU